

## DISPENSES & ÉQUIVALENCES

### BPJEPS RUGBY A XV

# DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

#### *Je suis dispensé des EPEF si*

- Je suis sportif de haut niveau en rugby à XV inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.
- Joueur ou joueuse professionnel(le) ayant évolué dans les cinq dernières années précédant l'entrée en formation et pendant au minimum trois saisons sportives, au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger.

#### OU

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BPJEPS spécialité "activités sports collectifs", mention "Rugby à XV" (BPJEPS en 10 UC) ;
  - BPJEPS spécialité "activités sports collectifs", toutes autres mention (BPJEPS en 10 UC) ;
  - Brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR ;
  - Brevet fédéral découverte initiation ou développement délivré par la FFR ;
  - CQP « moniteur de rugby à XV » ;
  - CQP « technicien sportif rugby à XV » **ET** que je justifie d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années ;

## DISPENSES DES EPMSP

#### *Je suis dispensé des EPMSP si*

- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BPJEPS spécialité "activités sports collectifs", mention "Rugby à XV" (BPJEPS en 10 UC) ;
  - BPJEPS spécialité "activités sports collectifs", toutes autres mention (BPJEPS en 10 UC) ;
  - Brevet fédéral perfectionnement ou optimisation délivré par la FFR ;
  - Brevet fédéral découverte initiation ou développement délivré par la FFR ;
  - CQP « moniteur de rugby à XV » ;
  - CQP « technicien sportif rugby à XV » **ET** que je justifie d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années ;

# EQUIVALENCES D'UC

*Je peux être allégé dans le cadre de ma formation si je suis titulaire d'une ou des certifications suivantes*

Certification	UC1	UC2	UC3	UC4
BPJEPS ASC mention Rugby à XV (BPJEPS en 10 UC)	X	X	X	
BPJEPS ASC quelle que soit la mention	X	X		
BPJEPS toutes spécialités	X	X		
CQP « technicien sportif rugby à XV » et justifier d'une expérience d'encadrement sportif du rugby à XV de deux saisons sportives lors des 5 dernières années				X
CQP (*) « moniteur de rugby à XV »				X
Trois au moins des UC 1 2 3 4 du BPJEPS en 10 UC	X	X		
Titulaires des UC 8 et 9 du BPJEPS spécialité activités sports collectifs mention rugby à XV			X	
Titulaires des UC 5,6,8 du BP spécialité rugby à XV (10UC)			X	
Titulaires des UC 7 et 9 du BP spécialité rugby à XV (10UC)				X

